

DOSSIER DE PRESSE

Convention de coopération et de coordination territoriale pour la rénovation de l'habitat en Corse

7 novembre 2025

Un engagement partenarial fort et inédit pour la rénovation de l'habitat en Corse

Après plusieurs années de concertation et d'avancées progressives, la Corse franchit une étape décisive avec la signature de la **convention de coopération et de coordination** entre **l'État, l'Anah, la Collectivité de Corse et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de Corse**.

Ce document scelle un partenariat structurant pour la rénovation de l'habitat, fruit d'un long travail de coordination, d'échanges et de mobilisation de tous les acteurs concernés.

Contexte : la nécessaire coordination d'un écosystème complexe

La convention régionale proposée est l'aboutissement d'un travail partenarial engagé depuis 2022, qui a permis, dans un premier temps, d'aligner les dispositifs locaux et nationaux d'aides à la rénovation énergétique et, en avril 2024, de signer une première convention instaurant un interlocuteur unique et un dossier standardisé commun, désormais pleinement opérationnel et simplifiant le parcours des ménages.

La présente convention régionale consolide et élargit ce cadre de collaboration pour garantir une réponse coordonnée et cohérente aux besoins de rénovation de l'habitat en Corse.

Ce qui change : une convention au service de la cohérence et de l'efficacité

Cette **convention** formalise les engagements de chaque partenaire :

- **L'Anah** met à disposition ses outils de communication, de connaissance et de formation sur les aides à la rénovation.
- **L'AUE**, pour le compte de la Collectivité de Corse, co-anime avec l'Etat, les guichets d'information-conseil, mobilise les filières professionnelles, soutient la formation partage les données relatives à la rénovation, et finance les travaux de rénovation énergétique d'ampleur.
- **L'État et la Collectivité de Corse** s'engagent à renforcer la coopération, le suivi des actions et la valorisation des filières locales.

Impact attendu

- Un **accès facilité à l'information et aux conseils** pour tous les ménages, quel que soit leur statut (propriétaire, locataire, copropriétaire...)
- Un **accompagnement renforcé** dans le montage des dossiers de demande d'aides (MaPrimeRénov', MaPrimeAdapt', dispositif local ORELI...)
- Un **soutien accru aux professionnels** du bâtiment (formation, labellisation, structuration des filières)
- Une **meilleure remontée des besoins** et des résultats, pour ajuster les politiques publiques
- Une **dynamique collective** au service des habitants afin de réduire les consommations et les factures, de valoriser le patrimoine, d'améliorer le confort, et de préserver l'environnement

La convention prévoit aussi la communication conjointe et la valorisation des actions menées, afin de mobiliser l'ensemble des habitants et des professionnels du bâtiment.

Axe 1 Animation des guichets

Axe 2 Structuration et mobilisation
des filières professionnelles

Axe 3 Partage des données,
développement d'outils et
innovation

Axe 4 Accompagnement financier
et technique des ménages et
copropriétés

Le pacte territorial pour répondre aux enjeux locaux en matière de rénovation de l'habitat

Les pactes territoriaux déclinent la convention régionale de façon opérationnelle dans les territoires.

Ce **pacte territorial France Rénov'** a été instauré afin de renforcer et de structurer le **service public de la rénovation de l'habitat** (SPRH). Ce dispositif vise à garantir à tous les habitants une **information, un conseil et un accompagnement neutres et gratuits, tout en développant une approche d'« aller vers »**, c'est-à-dire un repérage actif des ménages susceptibles de bénéficier d'un appui, notamment les plus éloignés des dispositifs d'aide existants.

Les EPCI qui s'engagent dans ce nouveau dispositif peuvent ainsi proposer un accompagnement de bout en bout, de la première information jusqu'à la délivrance des aides.

Le 26 septembre, à Santa Reparata di Balagna, la **Communauté de communes de Lisula-Balagna (CCIRB)** a accueilli la **signature du premier Pacte Territorial France Rénov' en Corse**.

Cette signature marque le **lancement opérationnel de la dynamique territoriale** en faveur de la rénovation de l'habitat, en lien étroit avec l'État, l'Anah et la Collectivité de Corse.

L'**AUE** s'est portée volontaire pour mettre en œuvre un **pacte territorial "Biancu"**, destiné à couvrir les territoires non inclus dans un pacte territorial.

Ainsi, en 2026, l'ensemble du territoire corse sera couvert par un pacte territorial France Rénov'.

La convention régionale de coopération et de coordination, objet de la présente signature, assurera la cohérence et la coordination de l'ensemble des actions menées à l'échelle régionale.

Rénover son logement en Corse-du-Sud : un enjeu pour tous !

En Corse-du-Sud, de nombreux logements sont anciens et souffrent d'une mauvaise isolation. En Corse, le secteur résidentiel représente 32 % de la consommation énergétique totale et 61 % de la consommation d'électricité.

Résultat : des factures d'énergie en hausse, un confort réduit en été comme en hiver et une consommation qui pèse sur l'environnement. La rénovation de l'habitat est donc un enjeu prépondérant de la transition énergétique pour :

- améliorer son confort : chaleur l'hiver, fraîcheur l'été.
- réduire ses factures : un logement mieux isolé consomme moins.
- préserver l'environnement : moins d'énergie gaspillée, plus de respect pour notre île.
- valoriser son patrimoine : un bien rénové prend de la valeur.

La rénovation énergétique des logements constitue un axe central de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Corse, co-élaborée par l'État et la Collectivité de Corse**, dans une logique de maîtrise de la demande en énergie.

Des bénéfices concrets pour les Corses

EN CHIFFRES

En Corse, l'objectif en 2025 est de rénover au moins 1200 logements. La dotation régionale de l'Anah pour 2025 était de 20 millions d'euros. Aux côtés de MaPrimeRénov', le cadre territorial de compensation propose des aides locales à la rénovation énergétique (notamment via le dispositif local ORELI), doté de 114 millions d'euros pour 4 ans, jusqu'en 2028. En 2024, plus de 1000 logements privés ont déjà bénéficié de subventions. La dynamique reste cependant fragile et des efforts restent à fournir dans le parc privé, où près de 13 % des logements sont encore classés en étiquette énergétique F ou G.



Réalisation de travaux de rénovation énergétique sur une maison individuelle (avant/après).

Les aides financières

Plusieurs dispositifs d'accompagnement des ménages existent pour favoriser la rénovation et l'amélioration de l'habitat.

Quelles sont les aides de l'Anah ?

L'**Anah** propose des aides financières aux ménages pour la réalisation de leurs travaux d'amélioration de l'habitat (**rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et très dégradé, rénovation des copropriétés**).



Quelles sont les aides du cadre territorial de compensation ?

En Corse, **zone non interconnectée au réseau électrique continental**, les coûts de production d'électricité sont plus élevés. Grâce au principe de péréquation nationale, ces surcoûts sont compensés par **les charges de service public de l'énergie (SPE)**, financées par l'ensemble des contribuables.

Les SPE ne se limitent pas à la compensation des surcoûts : elles financent également **des actions de maîtrise de la demande en énergie (MDE)**, en cohérence avec les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Ces actions incluent notamment la rénovation énergétique globale des bâtiments via le **dispositif ORELI porté par l'AUE**, ou la rénovation énergétique simple des logements (un seul geste) via le dispositif **Agir plus porté par EDF**.

Le dispositif ORELI soutient la rénovation énergétique de logements individuels (maison et appartement) ou collectifs, sans condition de revenus des ménages propriétaires ou occupants. Accessibles à tous, ces aides ont été conçues pour être cumulables avec MaPrimeRenov' afin d'optimiser les plans de financement en limitant le reste à charge des ménages.



Une offre d'accompagnement renforcée

Pour les aides à la rénovation énergétique globale (Oréli et MaPrimeRénov' – parcours accompagné), il est nécessaire que le ménage soit accompagné par un professionnel agréé tout au long de son projet.



En 2025, on compte **17 professionnels agréés MAR' actifs** en Corse. Ces derniers ont été invités à conventionner avec l'AUE pour le déploiement opérationnel du parcours unifié ORELI – MaPrimeRénov. Ainsi, les ménages bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un unique opérateur disposant de la double compétence ORELI et MAR-MonAccompagnateurRenov'. Cet accompagnateur ORELI-MAR peut monter un dossier ouvrant droit aux deux aides ORELI et MaPrimeRenov'.

Historiquement, les **Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** offrent un suivi technique, administratif et financier.

En 2025, **huit territoires** sont couverts par une **OPAH** en Corse : Bastia, Ajaccio, Corte, Celavu-Prunelli, Sartenais Valinco Taravo, Île-Rousse Balagne, Cap Corse et Fium'Orbu Castellu.

Le reste du territoire peut s'appuyer sur le dispositif historique ORELI dont les conseillers historiques proposent un accompagnement renforcé à tous les ménages, sans condition de ressources.

Une harmonisation des dispositifs

La réussite de la rénovation de l'habitat en Corse repose sur la coordination de l'ensemble des acteurs. Cette collaboration a permis d'harmoniser les dispositifs d'aide, d'optimiser leur cumul et de simplifier le parcours des ménages, pour une rénovation efficace et accessible à tous.

Dans ce cadre :

- Des actions de montée en compétence des artisans RGE et partenaires EDF ont été mises en place pour permettre aux artisans de mieux connaître les aides disponibles et d'orienter efficacement les ménages vers les bons dispositifs.
- Un parcours unifié, avec des documents standardisés et un interlocuteur unique, a été instauré pour garantir un accompagnement complet et simplifié, depuis l'information initiale jusqu'à la mobilisation de l'ensemble des aides à la rénovation énergétique globale (ORELI et MaPrimeRénov' – parcours accompagné).

Des conseils dans tous les territoires

Pour faciliter l'ensemble des démarches, l'AUE a mis en place le réseau des conseillers ORELI, référents auprès des ménages sur la rénovation des logements individuels et collectifs en Corse.

En parallèle de ces OPAH, on compte également un réseau de conseillers Oréli – France Rénov' sur le territoire répartis entre Corte, Bastia et Ajaccio et qui assurent des permanences à l'Ile-Rousse et à Porto-Vecchio. Les conseillers ORELI sont joignables partout en Corse via un numéro régional gratuit : 04 95 72 13 25.

Présents sur l'ensemble du territoire au côté des ménages et tout au long de leurs projets de rénovation, de la définition des travaux jusqu'à leur réalisation, les conseillers ORELI accompagnent des projets de rénovations énergétiques, des plus simples aux plus ambitieux. Les conseillers orientent également les bénéficiaires vers les meilleures solutions techniques et économiques permettant l'amélioration du confort et la réduction des factures énergétiques.

De plus, certains EPCI comme la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien avec sa Maison de l'Habitat Durable, la Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne proposent également un service d'information et de conseils aux ménages.

Un partenariat avec les Maisons France Services



Depuis 2024, les particuliers peuvent être appuyés par les conseillers des Maisons France Service pour déposer leurs demandes de subventions en ligne. Ces conseillers peuvent également orienter les demandeurs vers les Espaces conseil France Rénov'.

La région compte **39 Maisons France Services** réparties sur tout le territoire dont 17 en Corse-du-Sud. Les personnels des Maisons France Service sont régulièrement sensibilisés par l'AUE aux dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat.



Un tissu d'entreprises pour répondre aux besoins des ménages



Pour bénéficier des aides à la rénovation énergétique, certaines conditions sont requises, notamment la réalisation d'étude énergétique et de travaux par des entreprises qualifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Près de **300 entreprises** bénéficient d'un **label RGE** dans un ou plusieurs domaines.

Les actions menées sont également relayées par les fédérations du bâtiment CAPEB 2A et 2B et Fédérations du bâtiment 2A et 2B afin de garantir une parfaite connaissance des dispositifs de la part des artisans.

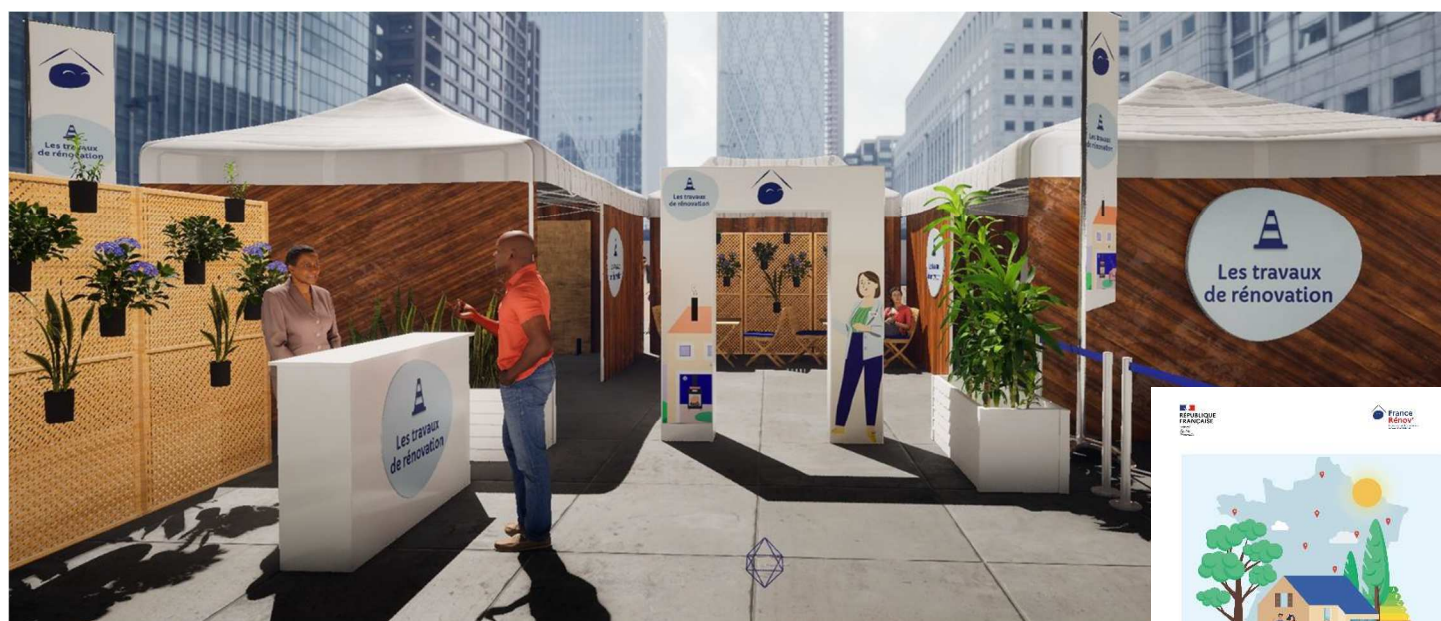
Tournée France Rénov'

Les 7 et 8 novembre 2025, Ajaccio accueille la deuxième édition de la Tournée France Rénov'. Ce dispositif itinérant a vocation à créer l'événement autour de la rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie) dans toutes les régions de France métropolitaine. Ajaccio est la première étape corse de la Tournée France Rénov' et **la 19ème étape nationale en 2025.**

Imaginé par l'Agence nationale de l'habitat et mis à la disposition de 20 territoires en 2025, ce dispositif itinérant se matérialise par deux espaces d'accueil du public. Après une première édition largement plébiscitée par les publics rencontrés dans les 12 territoires visités en 2024, la dynamique se poursuit !

Les visiteurs peuvent y découvrir une exposition ludique au sein de 9 La Maison de la rénovation ; présentant les bénéfices de la rénovation, ses grandes étapes et les aides MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt'.

Sur place, des conseillers France Rénov', du dispositif ORELI de l'AUE, de la Maison de l'Habitat Durable de la CAPA, de l'ADIL, de la ville d'Ajaccio répondent à toutes les questions que se posent les ménages sur les aides disponibles pour rénover et/ou adapter son logement, que l'on soit propriétaire bailleur, occupant, en copropriété ou en maison individuelle. Ils bénéficient de conseils neutres, gratuits et indépendants, dans une relation directe.





avec



ORELI avec France Rénov' est le service public pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie :

- Des conseils gratuits, neutres et indépendants ;
- Des informations sur les aides financières auxquelles vous avez droit ;
- Un accompagnement pour réaliser votre projet de travaux ;
- Un service de proximité co-financé par les collectivités locales.

Où trouver un conseiller ?



habitat@ccirb.fr
04.95.47.12.61

♀ 4 avenue Paul Doumer, L'Île-Rousse



Contacts presse :

Préfecture de Corse : vanina.jouffret@corse-du-sud.gouv.fr

Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) : laetitia.cucchi-genovesi@isula.corsica